

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78 accordant une subvention de 2.000 francs au profit de la Direction de la revue Médecine tropicale.

n° 78

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté n° 1301 du 31 décembre 1945 rendant exécutoire le budget local du territoire (exercice 1949)

Sur la proposition du médecin colonel, directeur du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de deux mille francs (2.000 francs) C. F. A., est accordée au profit de la Direction de la revue Médecine tropicale sur les fonds du budget local du territoire (exercice 1949). pour couvrir en partie les frais d'impression de cette publication.

Art. 2

— La dépense, sera imputable sur le

chapitre 12,

article 1er

rubrique 2. du budget local (exercice 1949).

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.